



7/7/2018

A : membres FLAREP

Objecte : communiqué FLAREP / réunion MEN 3/7/2018

Bon dia, Bònjorn, Bonzhor, Dalon, Egun on, Goen dag, Gutten Tag,

Veillez trouver ci-dessous le communiqué définitif comprenant vos remarques.

Ben cordialement, coralement, styf hertelik, a galon, agur bero bat, a bintou...

Alà BAYLAC FERRER

Secrétaire

>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>

LES LANGUES RÉGIONALES FONT DU SUR-PLACE DANS LES RÉFORMES « EN MARCHÉ »

LA FLAREP REÇUE PAR LE CONSEILLER AU MINISTÈRE

La FLAREP, Fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public, communique :

La FLAREP, qui était reçue le mardi 3 juillet au Ministère de l'Éducation nationale par le conseiller en charge des langues régionales Matthieu Lahaye, a pu constater des progrès sur quelques points problématiques (tel que le non respect de la réunion du CALR dans l'Académie de Montpellier à l'époque de la précédente rectrice, les discussions en cours pour la convention de l'occitan à Toulouse), ou encore l'annonce de la création du CAPES de kanake, mais l'ambiance n'est pas à l'euphorie. Si la réunion a bien servi à échanger plusieurs informations dans les deux sens, force est de constater, malgré les récentes déclarations du président E. Macron (« *Les langues régionales jouent leur rôle dans l'enracinement qui fait la force des régions ; nous allons pérenniser leur enseignement* », Bretagne le 21 juin 2018), que les langues régionales ne sont pas la priorité du gouvernement. Le conseiller, l'IGEN Mme Luigi, Isabelle Bourhis conseillère sociale l'ont confirmé aux représentants des langues : l'objectif du ministre est de « *ne pas dégrader les conditions d'enseignement des langues* » en maintenant l'existant. On est loin du stade du développement pourtant prévu par le précédent gouvernement.

Des décisions politiques

À la demande de la FLAREP de passer à la vitesse supérieure en étendant l'enseignement des langues régionales il est répondu que les priorités sont autres et qu'une nouvelle phase de déploiement relève de décisions politiques qui ne sont pas à l'ordre du jour. Tous les dispositifs existant jusqu'ici ont été d'après le Ministère confirmés et maintenus dans les textes des réformes, mais rien de plus. Ce qui dans le contexte de restrictions de moyens et d'accroissement de l'autonomie des établissements finit souvent par être défavorables aux langues régionales toujours sous le coup d'un statut de discipline strictement « facultative », entendez « superflue » pour nombre de responsables éducatifs.

L'excellence du bilinguisme ignorée

Sur la prochaine réforme du lycée et du baccalauréat, la FLAREP a insisté sur la réintroduction de l'enseignement des langues régionales dans les textes d'où elles avaient été évincées. Et des arrêtés complémentaires sur les enseignements spécifiques devraient comporter les modalités assurant la continuité du bilinguisme entre collège et lycée. Quant aux enseignements fondamentaux chers au ministre Blanquer, ce dernier ne compte pas y inclure les langues régionales malgré les différentes études qui ont montré les effets cognitifs positifs du bilinguisme pour l'apprentissage de la langue française et des mathématiques, et bien entendu des langues en général.

Concertation et rencontre du ministre

La FLAREP et le Ministère se sont entendus pour tâcher d'améliorer la communication et la concertation entre les responsables parisiens et les associations. Un nouveau point devrait être fait entre le Ministère et la Fédération après la rentrée scolaire, notamment sur de nombreuses questions restées en suspens : retard dans l'agrégation, respect des textes réglementaires (CALR, conventions...), retard dans la création des offices publics (catalan), information aux familles via l'ONISEP, plan de formation d'enseignants aujourd'hui en nombre insuffisant, absence de rapport annuel sur les chiffres, les effectifs et l'état de l'enseignement des langues régionales, inclusion de celles-ci dans l'offre du CNED, toujours pas de reconnaissance du savoyard et du flamand occidental (qui depuis 14 ans attend une réponse malgré les études, les rapports des inspecteurs et les demandes répétées...). La FLAREP a réitéré son souhait d'être reçue par le Ministre qui a déjà rencontré les représentants de l'enseignement privé associatif des réseaux immersifs (mais pas les acteurs de l'enseignement public), et l'a invité au colloque qu'elle organise en Alsace du 20 au 22 octobre prochains.

Photo : les représentants de la FLAREP dans la Bibliothèque du Ministère de l'Éducation (de gauche à droite) : A. GOAPPER (Div-Yezh / Bretagne), Y. LESPOUX (FELCO / occitan), JP. COUCHÉ (ANVT / flamand occidental), M. BRON (trésorier et AES / francoprovençal-savoyard), M. RALU (vice-présidente et OC-BI / occitan), A. BAYLAC FERRER (secrétaire et APLEC / Catalogne), C. FROELICHER (Elters Alsace).

